

**Communiqué de presse**  
**8 décembre 2010**

---

**La Cour des comptes publie son premier Cahier de la sécurité sociale 2010**

**En raison de la réforme de la comptabilité publique, la Cour des comptes a décidé à partir de cette année de faire figurer ses commentaires sur la sécurité sociale dans un Cahier distinct et de ne plus les présenter dans son Cahier annuel sur les comptes généraux de l'État. Dans le premier Cahier de la sécurité sociale, qu'elle vient de transmettre à la Chambre des représentants, la Cour examine les recettes et dépenses budgétaires des Gestions globales de la sécurité sociale et des soins de santé pour l'année 2009 et présente les résultats des contrôles qu'elle a réalisés dans ce domaine.**

*Résultats de la sécurité sociale en 2009*

Les recettes et dépenses de la sécurité sociale en 2009 restent marquées par la crise économique et financière. Les données présentées par le SPF Sécurité sociale font apparaître, pour l'ensemble de la sécurité sociale, un déficit de 1,8 milliard d'euros, alors qu'un boni de 0,44 milliard d'euros était escompté dans le budget initial.

Le ralentissement de l'activité économique ne s'est cependant pas traduit par une diminution des recettes de cotisations. Tant pour les salariés que pour les indépendants, ces recettes ont dépassé leur niveau de 2008. La part contributive des cotisations dans les recettes globales de la sécurité sociale, dans son ensemble, est restée stable (de l'ordre de 64 %).

Par contre, l'année 2009 est marquée par une augmentation des dépenses de prestations, par rapport à 2008, dans la plupart des branches de la sécurité sociale, que ce soit dans le régime des salariés ou des indépendants. Tel est le cas, en particulier, des soins de santé, dont les dépenses ont augmenté de 1,4 milliard d'euros (+ 6,9 %), des dépenses de chômage comprenant l'interruption de carrière et les prépensions (+ 1,2 milliard, soit + 15,1 %) et des dépenses de pensions des travailleurs salariés et des indépendants (+ 1,1 milliard d'euros, soit + 5,6 %).

*La Gestion globale des travailleurs salariés*

Bien que les recettes provenant des cotisations aient augmenté de 2,32 %, ce régime enregistre en 2009 un déficit budgétaire de 2,9 milliards d'euros, en raison de la progression des dépenses de prestations sociales (+ 8 % par rapport à 2008).

La réalisation du budget 2009 a également été influencée par un ensemble de mesures gouvernementales n'ayant pas toutes produit les recettes escomptées et les économies attendues. L'année 2009 s'est aussi caractérisée par une intensification des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale.

*La Gestion globale des travailleurs indépendants*

Ce régime a enregistré un boni de 23,3 millions d'euros en 2009. Par rapport à 2008, les recettes provenant des cotisations ont augmenté de 5,25 %, alors que les dépenses de prestations ont progressé de 6,48 %.

*Les soins de santé*

Les données du SPF Sécurité sociale font apparaître dans ce secteur un boni de 1 milliard d'euros pour l'exécution du budget 2009. Ce boni intègre cependant un montant de

293,9 millions d'euros correspondant à un mouvement de trésorerie qui ne constitue pas une recette budgétaire de l'année 2009.

L'augmentation des dépenses de soins de santé (+ 6,9 % par rapport à 2008) résulte notamment de l'évolution des honoraires médicaux (+ 8,18 %), du coût des spécialités pharmaceutiques (+ 4,26 %) et du prix des journées d'hospitalisation (+ 7,13 %). Les dépenses restent cependant inférieures de 656,4 millions d'euros au montant de l'objectif budgétaire.

#### *Les comptes des institutions publiques de sécurité sociale (IPSS)*

Depuis plusieurs années, la Cour des comptes signale que les comptes des IPSS lui sont transmis avec retard. Au 30 septembre 2010, la Cour ne disposait, pour l'année 2009, que d'un compte sur dix-sept. Aucune amélioration significative n'est constatée par rapport aux années antérieures.

#### *Autres sujets traités*

Le Cahier de la sécurité sociale 2010 de la Cour évoque également :

- les contrats d'administration des IPSS ;
- la gestion des titres et de la trésorerie dans les IPSS ;
- le traitement comptable et le suivi par les IPSS des dépenses informatiques au profit de l'ASBL Smals ;
- la répartition des frais de fonctionnement au sein de l'Office national des pensions et le financement des dépenses de fonctionnement des ASBL Cimire et Sigedis ;
- les réserves affectées aux centres de vacances et la valorisation des actifs immobiliers à l'Office national des vacances annuelles ;
- les créances impayées au Fonds des accidents du travail ;
- les réserves de pensions constituées dans le régime des administrations provinciales et locales ;
- la mise en œuvre d'une fonction d'audit interne au sein des IPSS ;
- les résultats du plan de lutte contre la fraude sociale dans le domaine des indemnités à l'Inami ;
- la mise en œuvre des mesures temporaires de crise par l'Onem ;
- l'application de la norme de croissance des soins de santé par l'Inami ;
- la gestion des ressources humaines à la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage ;
- la prise en compte des jours assimilés pour cause de chômage économique dans le régime des vacances annuelles pour ouvriers.

---

#### **Informations pour la presse**

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le Cahier de la sécurité sociale 2010 a été transmis au Parlement fédéral. Le Cahier (157p.) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur la page d'accueil du site de la Cour : [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).

Personne de contact:  
Cathy Van Poucke  
Cellule des publications fédérales  
02 551 85 28